



PROCÈS-VERBAL N°21

Réunion du :	02 Mars 2022
Présidence :	Gabriel GÔ
Présents :	Claude BARRE – Alain DURAND – Michel DROCHON – Alain LE VIOL – Jacky MASSON – Yannick TESSIER
Excusé :	Guy RIBRAULT
Assiste :	Oriane BILLY

Préambule :

M. Claude BARRE, membre du club F.C. CHATEAU GONTIER (528431)
M. Alain DURAND, membre du club FC JARD AVRILLE (554370)
M. Michel DROCHON, membre du club L'ORBRIE SAINT-MICHEL CLOUQ PISSOTTE (549477)
M. Alain LE VIOL, membre du club U.S. THOUAREENNE (502138)
M. Jacky MASSON, membre du club C. OM. CASTELORIEN (501898)
M. Yannick TESSIER, membre du club F.C. LAURENTAIS LANDEMONTAIS (542441)
M. Gabriel GÔ, membre du club ET DE LA GERMINIERE (524226)
Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Approbation des procès-verbaux

Les procès-verbaux suivants sont adoptés sans modification :

- PV N°12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20.

3. Coupe de France 2022/2023

🔍 Sondage Coupe de France 2022/2023

La Commission prend connaissance des résultats du sondage ayant été adressé aux clubs, afin qu'ils puissent exposer leur choix concernant le calendrier des trois premiers tours de la Coupe de France 2022/2023. 257 réponses ont été obtenues :

- 73,2% : 1er tour le 20/21 Août, 2ème tour le 27/28 Août, 3ème tour le 03/04 Septembre
- 21,4% : 1er tour le 11/12 Juin, 2ème tour le 27/28 Août, 3ème tour le 03/04 Septembre
- 5,4% : pas de préférence.

4. Calendriers prévisionnels

La Commission prend connaissance des calendriers transmis par la LFP et FFF des compétitions pour la saison 2022/2023 (Championnats Nationaux, Coupe de France, Coupe du Monde etc.).

A la parution de ces calendriers, le 3^{ème} tour de Coupe de France étant fixé par la FFF au 10/11 Septembre, il apparait donc possible pour la Commission de programmer, de manière prévisionnelle, les premiers tours de Coupe de France ainsi :

- Un tour préliminaire si besoin le 20/21 Août,
- Le 1^{er} tour le 27/28 Aout,
- Le 2^{ème} tour le 03/04 Septembre,
- Le 3^{ème} tour le 10/11 Septembre.

En conséquence, et de manière prévisionnelle toujours, la première journée des Championnats Régionaux Seniors Masculins pourrait avoir lieu le 17/18 Septembre.

Également, le premier tour de la Coupe Pays de la Loire pourrait avoir lieu le 03/04 Septembre.

5. Championnat National 3

🔍 Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres jusqu'à la 17^{ème} journée.

➔ Deux dernières journées

La Commission rappelle qu'en application de l'article 12 du Règlement du Championnat National 3, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional, à savoir le Samedi 18h.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

6. Championnats Régionaux Seniors

➔ Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres jusqu'à la 16^{ème} journée (groupe de 13 équipes) et 14^{ème} journée (groupe de 12 équipes).

➔ Deux dernières journées

La Commission rappelle qu'en application de l'article 15 du Règlement des Championnats Seniors Masculins, les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour à la même heure, à savoir le Dimanche 15h pour le Championnat Régional 1 Intersport, Régional 2 et Régional 3.

La Commission peut exceptionnellement y déroger, en fonction de la situation qu'elle apprécie souverainement, et notamment pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

7. Challenge des Réserves

➔ Homologation des résultats

La Commission homologue les résultats des rencontres.

➔ Phase Finale

La Commission effectuera le tirage de la Phase Finale dès lors que les qualifiés seront connus. La Commission fixe les dates suivantes au calendrier :

- ¼ de Finale : 1^{er} Mai 2022
- ½ Finale : 22 Mai 2022

8. Coupe Pays de la Loire Seniors

➔ Homologation des résultats des rencontres du 5^{ème} tour

La Commission homologue les résultats des rencontres en retard du 5^{ème} tour, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni à réclamation, ni présenté d'irrégularité. Elle remercie les clubs qui ont saisi le résultat de leur match dans les délais réglementaires.

➔ Tirage du 6^{ème} tour – 32^{èmes} de Finale

La Commission procède au tirage au sort des rencontres du 6^{ème} tour – 32^{èmes} de Finale, qui auront lieu le Dimanche 27 Mars 2022 à 15h00 sur le terrain du club premier nommé.

Le Championnat Régional étant prioritaire sur la Coupe Pays de la Loire, les matchs ci-après sont reportés aux dates suivantes :

- Match n°24465885 : TRELAZE FOYER / SEICHES MARCE AS – à jouer le 18 Avril 2022
- Match n°24465892 : ST PAVACE AS / BONNETABLE PAT. – à jouer le 17 Avril 2022
- Match n°24465896 : ST BREVIN AC / LE POIRE SUR VIE VF – à jouer le 17 Avril 2022
- Match n°24465897 : LES SABLES FCOG / CHANTONNAY PAYS FOOT – à jouer le 18 Avril 2022
- Match n°24465901 : LE LION D'ANGERS CS / BEAUCOUZE – à jouer le 16 Avril 2022
- Match n°24465909 : LA ROCHE SUR YON VF / ST NAZAIRE AF – à jouer le 17 Avril 2022
- Match n°24465910 : LA CHATAIGNERAIE AS / NANTES JSC BELLEVUE – à jouer le 18 Avril 2022
- Match n°24465912 : TOUTLEMONDE MAULEVRE / ST PHILBERT GD LIEU US – à jouer le 18 Avril 2022

🔗 Calendrier

La Commission modifie les dates des 16èmes au Quarts de Finale de la Coupe Pays de la Loire Seniors, et transmet le calendrier actualisé aux clubs concernés :

- 16èmes : 1^{er} Mai 2022
- 8èmes : 22 Mai 2022
- ¼ de Finale : 26 Mai 2022
- ½ Finales : 05 Juin 2022
- Finale : 11 Juin 2022

🔗 Remboursement déplacements trois tours consécutifs

La Commission précise aux clubs qu'au-delà de deux tours de déplacements consécutifs, les frais de déplacements du tour suivant leur seront réglés par la Ligue.

9. Article 37 – Dossier de suivi de retrait de points

🔗 Dossier SPAY USN (511629) – Régional 2 Groupe B

La Commission constate que l'équipe de SPAY USN – Régional 2 Groupe B a atteint le total de 18 pénalités au 28.01.2022.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

🔗 Dossier LUCON FC (581933) – Régional 2 Groupe C

La Commission constate que l'équipe de LUCON FC – Régional 2 Groupe C a atteint le total de 14 pénalités au 18.02.2022.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

🔗 Dossier L'HERMENAULT FCPB (552654) – Régional 3 Groupe A

La Commission constate que l'équipe de L'HERMENAULT FCPB – Régional 3 Groupe A a atteint le total de 17 pénalités au 11.02.2022.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

🔗 Dossier STE PAZANNE FC RETZ (547524) – Régional 3 Groupe C

La Commission constate que l'équipe de STE PAZANNE FC RETZ – Régional 3 Groupe C a atteint le total de 15 pénalités au 11.02.2022.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

🔗 Dossier LE MANS VILLARET AS 2 (525613) – Régional 3 Groupe G

La Commission constate que l'équipe de LE MANS VILLARET AS 2 – Régional 3 Groupe G a atteint le total de 14 pénalités au 18.02.2022.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'article 37 du Règlement des Championnats Seniors de la LFPL, la Commission décide du retrait de 1 point au classement de la compétition susnommée à l'équipe concernée.

10. Matches non-joués

Match n°23481471 : SUCE JGE / ST HILAIRE VIHIER – Régional 3 du 27.02.2022

La Commission prend note des pièces au dossier. La Commission constate que 4 joueurs de SUCE JGE sont positifs au COVID 19.

Conformément au protocole en vigueur, la Commission décide de reporter la rencontre à une date fixée ultérieurement.

11. Matches reportés

La Commission fait le point sur les matches reportés à ce jour, dont elle fixe les dates :

	Niveau de compétition	N° de match	Match	Date initiale	Date fixée
1	National 3	23471489	LA CHATAIGNERAIE AS / LA ROCHE SUR YON VF	15/01/2022	26/03/2022
2	National 3	23471501	ST PHILBERT GD LIEU / LE POIRE SUR VIE VF	23/01/2022	27/03/2022
3	National 3	23471511	LA CHATAIGNERAIE AS / ST PHILBERT GD LIEU	29/01/2022	16/04/2022
4	Régional 1 A	23471859	BEAUCOUZE SC / TRELAZE FE	22/01/2022	26/03/2022
5	Régional 1 A	23662070	NANTES JSC BELLEVUE / LES SABLES FCOC	09/01/2022	27/03/2022
6	Régional 1 A	23662071	LES SABLES FCOC / TRELAZE FE	11/12/2021	16/04/2022
7	Régional 1 B	23472029	LA FERTE BERNARD VS / BASSE GOULAIN AC	09/01/2022	27/03/2022
8	Régional 2 C	23480967	LUCON FC / GUERANDE ST AUBIN	09/01/2022	27/03/2022
9	Régional 2 C	23481026	LA ROCHE SUR YON VF 2 / BOUCHEMAINE ES	23/01/2022	27/03/2022
10	Régional 2 C	23481039	PORNIC FOOT / SEICHES MARCE AS	30/01/2022	27/03/2022
11	Régional 3 B	23481471	SUCE JGE / ST HILAIRE VIHIER	27/02/2022	27/03/2022
12	Régional 3 G	23482209	SPAY USN 2 / ENTRAMMES US	09/01/2022	27/03/2022
13	Régional 3 G	23482211	YVRE L'EVEQUE ES / MESLAY DU MAINE AS	09/01/2022	27/03/2022
14	Régional 3 H	23482373	ARNAGE PONTLIEUE US / ANDARD BRAIN ES	09/01/2022	27/03/2022
15	Régional 3 H	23482384	ANDARD BRAIN ES / MULSANNE TELOCHE AS 2	05/12/2021	18/04/2022
16	Régional 3 H	23482393	BONNETABLE PAT. / MONTREUIL JUIGNE BF	09/01/2022	27/03/2022
17	Régional 3 H	23482418	ARNAGE PONTLIEUE US / GORRON AS	30/01/2022	17/04/2022
18	Régional 3 I	23482585	AVESSAC FEGREAC SC / LA CHAIZE LE VIC. FEC	23/01/2022	27/03/2022
19	Ch. Réserves	23763916	ST NAZAIRE AF 2 / REZE FC 2	13/02/2022	06/03/2022
20	Ch. Réserves	23763917	VERTOU USSA 2 / ST PHILBERT GD LIEU 2	13/02/2022	27/03/2022
21	Ch. Réserves	23764014	AIZENAY FRANCE 2 / LA ROCHE SUR YON VF 2	19/12/2021	17/04/2022
22	CPDL	24215939	SABLE SUR SARTHE FC / MAYENNE STADE FC	08/01/2022	27/03/2022
23	CPDL	24465885	TRELAZE FOYER / SEICHES MARCE AS	27/03/2022	18/04/2022
24	CPDL	24465892	ST PAVACE AS / BONNETABLE PAT.	27/03/2022	17/04/2022
25	CPDL	24465896	ST BREVIN AC / LE POIRE SUR VIE VF	27/03/2022	17/04/2022
26	CPDL	24465897	LES SABLES FCOC / CHANTONNAY PAYS FOOT	27/03/2022	18/04/2022
27	CPDL	24465901	LE LION D'ANGERS CS / BEAUCOUZE	27/03/2022	16/04/2022
28	CPDL	24465909	LA ROCHE SUR YON VF / ST NAZAIRE AF	27/03/2022	17/04/2022
29	CPDL	24465910	LA CHATAIGNERAIE AS / NANTES JSC BELLEVUE	27/03/2022	18/04/2022
30	CPDL	24465912	TOUTMAULEVRE SP / ST PHILBERT GD LIEU US	27/03/2022	18/04/2022
31	CPDL		EVRON / SABLE FC ou MAYENNE STADE FC	27/03/2022	17/04/2022

12. Calendrier

Prochaine réunion : Mercredi 30 Mars 2022 à 10h à St Sébastien sur Loire.

Le Président
Gabriel GO



Le Secrétaire de séance,
Oriane BILLY

